



# COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

## Procès-Verbal réglementaire N° 28

Réunion restreinte du : 21/04/2022

**Membres présents :** André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<b>FORFAITS</b>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23909985	HEROUVILLAIS SC 31	Vétérans	Depart - A	FORFAIT (1)	46,00 €
23910238	PORTAISE ES 31	Vétérans	Depart - B	FORFAIT (1)	46,00 €
23910371	CAMPEA-BENY-LETOUR 31	Vétérans	Depart - C	FORFAIT (1)	46,00 €
23910823	BIEVILLE B-MATHIEU E 31	Vétérans	Depart - D	FORFAIT (2)	46,00 €
24478069	AUDRIEU JS 2	Seniors	CIS - U	FORFAIT	46,00 €
24478082	PORTAISE ES 2	Seniors	CIS - U	FORFAIT	46,00 €
24478132	VIETTOISE US 1	Seniors	CCD - U	FORFAIT	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON